

Forêt

Les parlementaires favorisent l'utilisation du bois indigène

Les conseillers nationaux ont inscrit dans la loi la promotion du bois suisse

Renaud Bournoud

Les forêts recouvrent un tiers du territoire national et constituent la principale matière première renouvelable du pays. Hier, le Conseil national a donc pris toute la matinée pour plancher sur la révision de la loi sur les forêts.

Les parlementaires ont voulu soutenir la promotion du bois suisse en l'inscrivant dans la loi. Ils ont également souhaité faire le subtil distinguo entre les parasites nuisibles indigènes et exotiques.

Les forêts suisses sont sous-exploitées. En parallèle, l'industrie du bois souffre du franc fort. «Quelque 10 millions de mètres cubes repoussent régulièrement dans notre pays. Mais, dans la construction, 70% du bois provient de l'étranger», a chiffré Erich von Siebenthal. L'UDC bernois a proposé d'introduire des mesures pour que le bois suisse soit utilisé dans la construction de projets publics. «La filière du bois risque de disparaître alors que l'on importe du bois étranger jusqu'au fin fond de nos vallées», a-t-il insisté. Il a été entendu. Le Conseil national l'a suivi, notamment son parti, mais aussi les Verts et les socialistes.

Mesure protectionniste

Au grand dam de la conseillère fédérale Doris Leuthard, qui a mis en garde les élus contre cette mesure protectionniste. Pour elle, cette disposition contrevient aux normes de l'OMC sur les marchés publics. «Nous souhaitons tous soutenir l'industrie du bois, si



«La filière du bois risque de disparaître alors que l'on importe du bois étranger jusqu'au fin fond de nos vallées», a argué Erich von Siebenthal (UDC/BE). Le National l'a entendu. CHANTAL DERVEY

possible du bois suisse. Mais il faut éviter de le dire dans la loi sous peine de s'attirer des problèmes sur la scène internationale. Du point de vue juridique, vous vous avancez sur un terrain miné en inscrivant le critère «bois suisse» dans la loi.»

La menace n'a pas fait mouche. «La commission s'est adres-

sée à deux experts de l'Université de Zurich pour clarifier cette question, a expliqué la socialiste Silva Semadeni (GR), rapporteuse de la commission. Selon eux, il est possible de promouvoir l'utilisation du bois suisse sans contrevenir aux règles internationales en s'appuyant sur des critères de promotion écologique

tels que la gestion durable des forêts, comme la nôtre, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.»

Bostryche vs capricorne

«Il faut rappeler que beaucoup de bois étranger provient de coupes illégales, a noté la Verte Adèle Thorens (VD). Dans ces

conditions, il n'y a pas de concurrence équitable.»

En révisant la loi, le Conseil national a aussi voulu y introduire une différenciation entre les nuisibles indigènes et exogènes. Les stars dans le domaine sont le bostryche local et le capricorne asiatique venu de contrées lointaines. Le premier est normalement régulé par la nature. Mais le second n'a pas forcément de prédateur sous nos latitudes. La loi actuelle prévoit surtout des indemnités. Le législateur souhaite des mesures pour surveiller l'état de nos forêts afin d'améliorer la lutte contre ces organismes étrangers.

Profitant de ce débat sur les forêts, le lobby du bois a, lui, essayé de grappiller un peu de manne publique. Le PDC Daniel Fässler (AI) a demandé des subventions pour le rôle de «puits à carbone» que jouent les forêts: «Les propriétaires forestiers participent à la lutte contre le réchauffement climatique.» «Pourquoi donner de l'argent alors qu'il n'y a pas de prestation supplémentaire, s'est étonné le Vert libéral Thomas Weibel (ZH). Les forêts jouent ce rôle depuis des millénaires.» La proposition a été rejetée. Le projet retourne au Conseil des Etats.

La possibilité de défricher pour les éoliennes

● Le Conseil national veut favoriser l'implantation d'éoliennes en zone forestière. La Chambre basse s'est ralliée à la proposition du Conseil des Etats qui assouplit l'interdiction de défricher en vue d'installer des équipements destinés aux énergies renouvelables.

Doris Leuthard a tenté en vain d'expliquer aux parlementaires que cette disposition est

inutile. Selon la conseillère fédérale, la loi sur l'énergie offre déjà cette possibilité en stipulant le principe d'intérêt national prépondérant. Pour elle, il n'y a aucune raison de doubler avec la loi sur les forêts.

La Verte Adèle Thorens (VD) convient que ce n'était «peut-être pas nécessaire». «Mais cela donne un signal clair, estime-t-elle. Car cela reste toujours

extrêmement difficile d'implanter des éoliennes en zone forestière.»

La simplification de la procédure pour ce type d'installation est la bienvenue pour le socialiste Roger Nordmann (VD). «A condition qu'il y ait une planification explicite.» Le PLR Peter Schilliger (LU) juge également qu'il faut limiter les obstacles pour permettre

le développement des énergies renouvelables: «La protection de la forêt doit être conçue en conformité avec d'autres intérêts nationaux.»

Le Canton de Berne avait, lui, déposé une initiative intitulée «Installation d'éoliennes dans les forêts et à la lisière des forêts». Hier matin, en révisant la loi, les parlementaires ont estimé qu'ils y avaient répondu.